



Déclaration de la FSU au Conseil académique des langues régionales (CALR) réuni le 30 mai 2023

Madame la Rectrice,

Nous souhaiterions aborder dans ce dernier CALR de l'année scolaire 2022-2023 la question concernant la négociation de la convention cadre de l'enseignement de l'Occitan pour la période 2023-2027. A ce jour, à cause de la position ministérielle de refus d'accorder des moyens supplémentaires pour atteindre les objectifs circonstanciés affichés pour 2027, les discussions sont, en l'état, au point mort avec les collectivités territoriales concernées (Conseil Régionaux et Conseils départementaux concernés) et l'OPLD. Nous sommes sans convention cadre depuis le début de l'année 2023. Cette situation ne peut pas durer. A la FSU, nous continuons de regretter que les représentants des personnels enseignants ne soient aucunement invités à participer aux échanges nationaux pour espérer aboutir à une issue positive sur cette question fondamentale. De plus, pour dynamiser l'engagement des étudiantes et étudiants dans des cursus universitaires pouvant les amener à candidater aux concours de recrutement sur des postes d'enseignant d'Occitan, pour la FSU, il est navrant que le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ne soit pas associé à cette future convention cadre. Les enjeux de cette convention cadre sont cruciaux pour espérer, dans les années à venir, appliquer la loi et mobiliser les différents partenaires (MEN et Rectorat / collectivités territoriales). Nous vous demandons, Mme la Rectrice, d'intervenir auprès de la DGESCO pour que la situation de blocage actuelle ne perdure pas et pour que le Ministère engage rapidement les moyens supplémentaires pour dynamiser l'enseignement de l'Occitan dans les 4 départements concernés de notre académie.

La FSU se félicite que les groupes de travaux départementaux aient pu se tenir dans les quatre départements occitanistes. Cependant elle regrette qu'il n'y ait pas eu de GTD sur le département des Pyrénées Orientales en amont de ce CALR. Cette situation ne peut se poursuivre ainsi et malgré les évolutions structurelles, nous demandons à ce que le GTD

Catalan puisse être convoqué pour faire un bilan partagé de l'évolution de l'enseignement de cette langue régionale sur ce département.

La FSU constate, là où les GTD ont pu se tenir, la progression des élèves du premier degré suivant un enseignement de l'Occitan. Cette évolution positive, qui doit être encouragée, fait lien avec l'évolution positive du nombre de sections bilingues ouvertes dans le premier degré. Sur ce point, la FSU tient à rappeler ici que les ouvertures de sections bilingues et des enseignements de LR ne peuvent pas être pensées et structurées sans l'aval des équipes enseignantes qui devront ensuite les développer dans leur école. Le paradigme ainsi posé devrait permettre, avec un consensus travaillé, de pouvoir éviter des tensions existantes et générées par des prises de décisions pas toujours partagées localement. Par ailleurs il nous paraît nécessaire, dans chaque département, de penser à des remplacements opérationnels pour les classes bilingues afin que la continuité des enseignements en langue régionale soit assurée.

Comme elle avait pu les faire valoir à l'occasion du précédent CALR, la FSU regrette la faible hausse du nombre de collégiens suivant un enseignement en LR. Ici encore, la question des moyens fléchés dans les DGH des collèges et les ressources en personnels enseignants en DNL sont le cœur du problème pour mettre à disposition des familles et des élèves un nombre d'heures d'enseignement des sections bilingues de 6e puis de cycle 4 en phase avec la parité horaire du premier degré. L'ouverture de DNL en disciplines scientifiques et des moyens de recrutement exceptionnels de la rentrée scolaire 2023 ne pourraient-ils pas être mobilisés pour améliorer cette situation ?

L'enseignement des LR en lycées reste hautement problématique et nécessite de mettre en place, au sein de chacun des réseaux des lycées une procédure permettant, dans le cadre de la sectorisation existante, à des néo lycéens de pouvoir poursuivre l'enseignement de LR qu'ils ont suivi au collège sous forme d'EDS ou d'enseignement facultatif. La structuration d'un EDS en LR sur chacun des réseaux de lycées, avec des perspectives de poursuites d'études universitaires dans les domaines culturels et enseignants, doit rapidement être mise en oeuvre et financée pour dépasser la situation de blocage mortifère actuellement structurée. Ceci doit être pensé en tenant compte de la mixité sociale et des taux d'IPS dont les écarts ne doivent pas être creusés par rapport à une situation existante déjà très inégalitaire. La circulaire de juillet 2022 sur l'enseignement des langues rares ouvre la possibilité d'acceptations de demandes de dérogations et permet de protéger les moyens des universités qui ont un faible nombre de chercheurs dans la discipline.

Comment, à partir de ce texte, arriver à mobiliser les moyens nécessaires pour redynamiser durablement l'enseignement des LR en lycées et dans les universités ? Où en est, Mme la Rectrice, l'état des discussions avec les différents partenaires pour "sortir par le haut" de cette situation ?

Enfin, les personnels enseignants mais aussi les établissements scolaires porteurs de projets culturels en langues régionales nous demandent, Mme la Rectrice, de vous dire que des problèmes budgétaires pour le financement de ces projets ne leur permettent pas toujours de réaliser ce que les équipes pédagogiques souhaiteraient pour leurs élèves. Cette question financière doit trouver une solution pour ne pas venir freiner les ambitions culturelles portées par ces équipes. Dans ce cas les financements Etat, Conseil Régional et Conseils départementaux doivent pouvoir être plus abondés pour répondre aux attentes des porteurs de projets et développer un contexte culturel plus favorable au développement de la pratique des langues régionales.

Les représentants FSU au Conseil académique des langues régionales